

# Budget primitif 2016

- 

Twitter

## BUDGET PRIMITIF 2016

Lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016, le budget primitif 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.

Dans le contexte de rigueur budgétaire où l'État diminue ses dotations aux collectivités territoriales, nous nous sommes efforcés de poursuivre une gestion prudente de la Commune, tout en maintenant un niveau acceptable d'investissements.

Les taux d'imposition pour l'exercice 2016 sont fixés à :

- 9.43 % pour la Taxe d'Habitation
- 10.58 % pour la Taxe Foncière (bâti)
- 27.25 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 595 401 €, dont un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 de 230 387 €.

Le budget prévisionnel d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 376 155 €, dont un excédent d'investissement au 31 décembre 2015 de 44 468 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 212 882 €.